

ANNEXE 1

Finalités de l'unité de formation

I. Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté Française du 16 avril 1991, organisant l'enseignement de promotion sociale, l'unité de formation doit permettre de :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant de l'enseignement.

II. Finalités particulières

L'unité de formation visera à l'acquisition par les acteurs de l'enseignement de savoirs et savoir-faire nécessaires pour :

- l'analyse institutionnelle d'un établissement scolaire;
- l'animation d'un groupe d'acteurs de l'enseignement confrontés à la réalité quotidienne des apprenants;
- la résolution de problèmes relationnels et comportementaux dans les équipes pédagogiques et éducatives.

ANNEXE 2

Capacités préalables requises

1. Capacités

- A) Maîtriser les capacités d'écriture, de lecture et d'expression orale requises à la fin de l'enseignement secondaire supérieur.
- B) Comprendre un texte de 3 à 5 pages du domaine pédagogique (à la lecture ou à l'audition).

2. Titres pouvant en tenir lieu

Certificat, diplôme ou brevet nécessaire à la construction d'un titre prévu pour l'accès à une fonction du personnel enseignant et directeur ou personnel auxiliaire d'éducation

ANNEXE 3

**Recommandation particulière pour la constitution des groupes ou le
regroupement**

Néant

ANNEXE 4

Programme du cours

1. Analyse institutionnelle

Pour atteindre les finalités définies dans l'annexe 1, les différents acteurs seront capables de :

- réaliser un organigramme des différentes fonctions et relations dans leur établissement;
- en faire une analyse critique;
- dresser une modélisation d'une organisation scolaire;
- voir et comprendre les enjeux des relations de pouvoir;

analyser et de comprendre le rôle de la délégation de pouvoir; et ce par les apports théoriques estimés nécessaires par le chargé de cours.

2. Méthodologie spéciale : analyse et pratique de l'animation

Pour atteindre les finalités définies dans l'annexe 1, les différents acteurs seront entraînés à :

- l'approche méthodologique des problèmes de communication, d'animation et de relation émis par le groupe et liés à l'exercice de leur fonction;
- l'analyse des causes des problèmes soulevés;
- la mise en place de solutions tenant compte de tous les éléments et enjeux et où seront mis en exergue les principes de collaboration et de partenariat.

Les thèmes suivants seront abordés :

- communication
- négociation
- gestion des conflits
- médiation
- animation de réunion de travail
- motivation de l'équipe
- délégation
- ...

**UF « Formation continuée des acteurs dans le cadre scolaire :
gestion institutionnelle et relationnelle des établissements scolaires »**

24/01/1996

ANNEXE 4 (suite)

Les matières qui illustrent les thèmes relèvent le plus souvent possible d'exemples de pédagogies porteuses de sens qui s'inscrivent dans l'évolution des technologies et des composantes économiques, sociologiques et psychologiques de l'éducation.

ANNEXE 5

Capacités terminales

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, à partir d'une situation donnée, de mettre en évidence les fonctionnements adéquats et les dysfonctionnements institutionnels éventuels et de proposer des actions de transformation intégrant des ressources individuelles et collectives disponibles au sein de l'établissement, en vue d'améliorer la situation de départ.

Pour définir le degré de réussite, il sera compte de la rigueur et de la pertinence avec lesquelles l'étudiant justifie les solutions proposées et les moyens à employer pour les mettre en oeuvre.

ANNEXE 6

Profil du(des) chargé(s) de cours

Le chargé de cours sera un enseignant et/ou un expert en techniques d'animation de groupe et de relations interpersonnelles au sein d'institution.

S'il est expert, il justifiera d'une expérience professionnelle dans l'animation et la gestion des relations humaines au sein d'une institution.

ANNEXE

FORMATION CONTINUÉE DES ACYTEZURS DANS LE CADRE SCOLAIRE : GESTION INSTITUTIONNELLE ET RELATIONNELLE DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.

ENSEIGNEMENT LIBRE CONFESIONNEL

Responsable: BELLEFLAMME, Arthur

Code: 96 30 01 U/ 36 / S1

dossier :1503 U

ANNEXE 4: PROGRAMME

Quels sont les apports théoriques nécessaires? Il conviendrait de les signaler. La notion d'attitudes positives doit être précisée, ce qui est positif pour les uns peut être considéré comme négatif par d'autres, il convient donc de préciser l'attente des concepteurs du dossier.

ANNEXE 5: CAPACITÉS TERMINALES

le seuil de réussite manque, je renvoie à la circulaire 319/95

1.6.2.8. Capacités terminales

- Les capacités terminales sont exprimées en termes de savoir, savoir-faire et/ou savoir-être.

La synthèse des capacités terminales doit correspondre aux compétences visées par les finalités.

- La fixation des capacités terminales conduit à préciser le seuil de réussite de l'unité de formation. Cette fixation doit permettre de répondre aux questions suivantes:

- que va-t-on évaluer afin de s'assurer que les compétences minimales que couvrent les finalités sont rencontrées ?
- quelle action ou quel comportement observable prouvera que l'objectif est atteint ?
- quels critères serviront à déterminer; si le degré de maîtrise est suffisant ?

Le seuil de réussite peut aussi s'exprimer en degré de maîtrise minimum à atteindre pour réussir.

Le degré de maîtrise est un niveau sur l'échelle de graduation dans la maîtrise des capacités. Il faut donc préciser de quel niveau il s'agit.



Louise GOTOVITCH
25/03/96